



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2021-072

PUBLIÉ LE 3 MAI 2021

# Sommaire

## **DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités**

79-2021-04-30-00001 - Délégation de signature Trésorerie de Coulonges Val  
d'Egray (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2021-04-30-00001

Délégation de signature Trésorerie de Coulonges  
Val d'Egray



Direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE COULONGES VAL D'EGRAY**

**5 RUE DU MARCHÉ NEUF 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE COULONGES VAL D'EGRAY**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de Coulonges Val d'Egray

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature publié au recueil des actes administratifs spécial du 13 novembre 2019 sous le n°79-2019-10-31-002,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

En complément à l'arrêté de délégation sus-visé, délégation de signature est donnée à **M. Eric MOUTIER**, contrôleur principal à la Trésorerie de Coulonges Val d'Egray à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ,
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Une délégation spéciale est donnée à **M. Eric MOUTIER**, à l'effet d'assurer le contrôle sur place des régies du SPL rattachées à la trésorerie de Coulonges Val d'Egray.

**Article 2**

Les autres articles demeurent inchangés.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

Signature :  
Eric MOUTIER

A Coulonges sur l'Autize, le 30/04/2020

Le comptable,

Florelle XHAARD  
Inspecteur Divisionnaire